



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
DIX-SEPTIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL DE PLANIFICATION
ET DE MISE EN OEUVRE DE LA REGION AFI (APIRG/17)
(Burkina Faso, 2-6 aout 2010)

Point 3 de l'ordre du jour: Questions relatives à la planification et à la mise en œuvre de la navigation aérienne dans la région AFI

Point sur la Communication, Navigation et Surveillance (CNS)

(Note présentée par l'ASECNA)

Sommaire

Cette note de travail présente sommairement le plan de surveillance de l'ASECNA. Elle fait le point sur l'état de sa mise en œuvre et ses perspectives.

REFERENCES :

- plan de surveillance aéronautique (ASP) établi par l'OACI pour la région AFI (Doc. 7474) ;
- rapport réunion APIRG 16
- rapport RAN/AFI/SP
- rapport de la première réunion sur la mise en œuvre de la surveillance aéronautique

1. Introduction

1.1 La mise en œuvre du plan de surveillance à l'ASECNA a permis un premier niveau de service de surveillance dans l'espace aérien à travers 5 Radars secondaires équipant les centres ATS de Ndjamen, Dakar, Niamey, Abidjan et Brazzaville pour les besoins du contrôle en route complétés par une couverture ADS-C sur l'ensemble des FIRs y compris la FIR Antananarivo.

1.2 Pour exploiter ces Radars et fournir le service ADS-C, l'ASECNA a doté les 5 centres en route concernés, de systèmes automatisés de traitement de données de vol et d'affichage de situations aériennes capables de traiter les pistes plan de vol, Radars et ADS C.

2. Etat de mise en service des moyens de surveillance en zone ASECNA

ACC	Désignation	Etat de mise en service	Date	Observations
Ndjamena	SSR (mode A/C compatible mode S)	Opérationnel	10/05/07	Etudes de sécurité terminées (FHA, PSSA, SSA)
	FDPS/FPASD/ADSC-C/CPDLC	Opérationnel	01/07/10	
Dakar	SSR (mode A/C compatible mode S)	Pré-opérationnel	01/07/10	Etudes de sécurité finalisées (FHA,PSSA,SSA)
	FDPS/FPASD/ADSC-C/CPDLC	Opérationnel	24/09/09	
Niamey	SSR (mode A/C compatible mode S)	Pré-opérationnel	11/03/10	Etudes de sécurité finalisées (FHA, PSSA, SSA)
	FDPS/FPASD/ADSC-C/CPDLC	Opérationnel	01/07/10	
Abidjan	SSR (mode A/C compatible mode S)	Pré-opérationnel	01/07/10	Etudes de sécurité finalisées (FHA,PSSA, SSA)
	FDPS/FPASD/ADSC-C/CPDLC	Opérationnel	01/07/10	
Tana	FDPS/FPASD/ADSC-C/CPDLC	Opérationnel	Année 2001	Etudes de sécurité finalisées (FHA, PSSA, SSA)
Brazza	SSR (mode A/C compatible mode S)	Equipements installés	La mise en œuvre de l'ADS/CPDLC interviendrait en Janvier 2011 et le RADAR en Mai 2011.	
	FDPS/FPASD/ADSC-C/CPDLC			

3. Contraintes dans l'élan de mise en oeuvre

3.1 A la date d'aujourd'hui, toutes les FIRs gérées par l'ASECNA sont entièrement couvertes par l'ADS-C / CPDLC. Cependant, ces moyens ne sont que partiellement utilisés sur le plan opérationnel, dans la mesure où le taux d'équipement de la flotte d'aéronefs fréquentant nos espaces aériens reste encore très bas.

4. Perspectives

4.1. L'évolution des technologies de surveillance a permis à l'ASECNA d'inscrire dans le cadre de son plan de service et d'équipement 2009/2013, la mise à jour de son plan de surveillance qui prend en compte les technologies ADS B et MULTILATERATION, ce qui permettra à l'Agence d'étendre le service de surveillance dans l'intégralité de son espace aérien.

4.2. Les actions entreprises par l'OACI pour la normalisation de la MULTILAT seront de nature à encourager l'utilisation de ce moyen.

4.3. Ces nouvelles technologies (ADS/B et MULTILAT) étant de type coopératif, elles exigent des équipements bord capables d'assurer les communications sol/bord. La non implémentation des équipements bord rendra inutile les efforts déployés pour installer les équipements sol. Dans le but d'assurer une mise en œuvre efficace, il est essentiel que des dispositions soient prises pour que la mise en œuvre soit faite concomitamment entre le sol et le bord.

Suites à donner

La réunion est invitée à :

- 5.1 prendre note des informations contenues dans la présente note de travail .
- 5.2 encourager l'OACI pour les actions entreprises dans le cadre de la normalisation de la MULTILATERATION.
- 5.3 Adopter une planification de l'emport obligatoire du transpondeur ES permettant l'exploitation de l'ADS/B.
